

**CONCOURS EXTERNE, CONCOURS INTERNE ET
TROISIÈME CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE
CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription

Durée : 3 heures
Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 29 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques au sein du réseau des médiathèques de la communauté de communes de Culturecom, située en milieu rural.

L'intercommunalité compte une médiathèque centrale, et plusieurs petites bibliothèques, qui ne pourraient fonctionner sans l'aide de bénévoles.

Souhaitant garantir une offre culturelle et un service de lecture publique de bon niveau sur l'ensemble du territoire de Culturecom, la directrice du réseau des médiathèques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le recours aux bénévoles dans les bibliothèques territoriales.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Charte du bibliothécaire volontaire » - *Conseil supérieur des bibliothèques* - Consulté le 3 novembre 2022 - 1 page
- Document 2 :** « Bénévoles et réseaux de bibliothèques territoriales » (extraits) - Boîte à outils sur les bibliothèques publiques en réseaux. Fiche n°12 - *Association des bibliothécaires de France* - Juillet 2021 - 5 pages
- Document 3 :** « La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales » (extraits) - Philippe Marcerou, Christian Bigaut, Isabelle Duquenne, Françoise Legendre - *IGESR* - Février 2022 - 5 pages
- Document 4 :** « Les bénévoles cherchent leur place dans les bibliothèques » - *lagazettedescommunes.com* - 19 septembre 2020 - 4 pages
- Document 5 :** « Manager et animer une équipe de bénévoles en bibliothèque (inter)communale » (extraits) - Anaïs Leneutre, Amandine Jacquet - *ENSSIB* - 11 mai 2017 - 2 pages
- Document 6 :** « La place du bénévole dans un service de lecture publique (extraits) » - Laure Merlo - *Sciences de l'information et de la communication* - 2019 - 2 pages
- Document 7 :** « Charte du bénévole en bibliothèque » - *Réseau des médiathèques de la communauté urbaine d'Alençon* - Consulté le 3 novembre 2022 – 3 pages
- Document 8 :** « Demain, quel bénévolat en bibliothèque ? » - Synthèse des ateliers de réflexion collective (extraits) - *Médiathèque départementale de l'Orne* - 29 septembre 2020 - 3 pages
- Document 9 :** « La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales » (extraits) - Philippe Marcerou, Christian Bigaut, Isabelle Duquenne, Françoise Legendre - *IGESR* - Février 2022- 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.